

Réunion CE du 28 février

Informations diverses

- ⇒ Résultats: Les super résultats de l'entreprise confirment que la NAO n'était pas à la hauteur
- ⇒ Bel Air; Une inauguration est prévue fin juin 2015
- ⇒ Enquête « Great Place To Works » : Les résultats de seront connus mi-mars. 72% des salariés de Nice ont répondu à l'enquête.
- ⇒ Enquête Capital: Il semblerai que Capital ai envoyé par email des question á environ une centaine de salariés d'Amadeus. Si vous faites parti des personnes interrogées, faites le nous savoir, nous aimerions connaitre le contenu des questions posées.

Le saviez-vous

Voici un [site](#) réservé aux salariés d'agences de voyage / Compagnie aérienne, ouvert aux salariés d'Amadeus, qui propose des tarifs très préférentiels sur des vols, circuits, hôtels, etc,...

N'hésitez pas a vous inscrire

Commission logement

La réglementation a évoluée :

- ⇒ Il y a une baisse des plafonds de ressources de notre zone, la Zone A. ces plafonds s'appliquent aux prêts et à la mobilité. Pour les prêts une dérogation est possible sous conditions.
- ⇒ La définition du primo accédant est modifiée : « Est **primo-accédant** la personne (ou le couple) qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années précédant l'achat du logement. Pour un ménage, il est indispensable que les deux conjoints remplissent cette condition. »
- ⇒ Le site e-logis d'Astria. <http://www.astria.com/index.php?page=espaceLogement> sera accessible aux salariés de l'entreprise d'ici environ 1 mois. Il informera les salariés sur l'offre d'Astria et notamment sur les programmes de logements à la location.

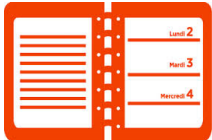


Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller



AGENDA MARS 2015

- ⇒ Mardi 10: Réunion Délégués du Personnel
- ⇒ Jeudi 12: Réunion CHSCT
- ⇒ Vendredi 27 : Réunion du Comité d'Entreprise

ADHÉREZ A LA CFDT

NOS VALEURS

Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des

Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

Émancipation

Donner aux adhérents les moyens d'être acteurs dans l'entreprise

Respect des droits

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie

Donner la priorité à la cotisation(*) en tant que moyen de financement.

(*) **COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE:**

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS



Pour adhérer a la CFDT, contactez un de vos représentants:

- ◇ Rosine GOMEZ
- ◇ Sabine DAUPLAY
- ◇ Alain MARAFETTI
- ◇ Véronique JOURDE
- ◇ Jean-Christophe AGUILAR
- ◇ Patrick FERRANTE

